

AUVERCITE



REGLEMENT

1. « AUVERCITE » est ouvert à toutes les collectivités de l'Auvergne : les communes et les structures intercommunales, les Communauté de Communes, les syndicats intercommunaux, ...).
2. Trois catégories de collectivités sont établies : les Communautés de communes, les communes de plus de 2 000 habitants et les communes de moins de 2 000 habitants.
3. Les trophées seront attribués aux initiatives les plus remarquables qui ont vu le jour et qui se sont concrétisées lors de l'année 2010. Mais aussi les projets en cours de réalisation en 2011.

Plusieurs domaines d'activités peuvent être concernés :

- ↳ Cadre de vie et environnement
- ↳ Infrastructure et mobilité
- ↳ Culture et patrimoine
- ↳ Tourisme et loisirs

Il appartient à chaque collectivité locale de présenter dans un dossier, l'action la plus remarquable réalisée dans le domaine d'activité ci-dessus au cours des deux dernières années.

4. Les collectivités participantes rempliront informatiquement le dossier d'inscription, accompagné éventuellement en pièces jointes, de quelques photos et/ou coupures de presse. Les dossiers sont à retourner à l'adresse suivante :

Centre France Événements

Carrefour des Maires et des Élus d'Auvergne

45, rue du Clos Four

63056 Clermont-Ferrand Cedex 2

Tel : 04 73 17 19 22

Fax : 04 73 17 17 54

e-mail : carrefour.maires@centrefrance.com

5. Au cours du salon, les jurys du Carrefour des Maires et des Élus d'Auvergne remettrons les récompenses. Les décisions seront sans appel.
6. Les critères d'appréciation des dossiers porteront principalement sur :
 - ↳ l'intérêt de l'action pour le développement et la notoriété de la collectivité locale ;
 - ↳ l'innovation ou l'originalité de l'action proposée ;
 - ↳ la communication mise en œuvre ;

Les récompenses seront remises lors du **Carrefour des Maires et des Élus d'Auvergne**
le samedi 15 octobre 2011 à la Grande Halle d'Auvergne.

Merci de retourner votre dossier pour le 10 septembre 2011, dernier délai.